

CAMPAGNE DE COOPTATION

**PARTICIPEZ AU RECRUTEMENT
DE NOS CHAUFFEURS-LIVREURS
ET PRÉPARATEURS DE COMMANDES !**

Jusqu'au 30 septembre 2021



Prime exceptionnelle de 500 € bruts*
si la personne que vous avez cooptée est embauchée
comme chauffeur-livreur PL ou préparateur de
commandes en CDI ou CDD de plus de 4 mois

Conditions



Vous proposez une ou plusieurs candidatures
de votre réseau à votre manager ou RRH



Sysco étudie les candidatures et procède aux recrutements



Sysco vous verse la prime
à l'issue du 4^e mois de CDD ou
à l'issue de la période d'essai
pour un CDI

Une question ? Un renseignement ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre manager ou RRH
pour avoir plus d'informations sur les principes
et conditions de versement de cette prime.

* La prime de cooptation pour tous les autres postes éligibles reste fixée à 300 € bruts.
Les salariés impliqués dans le processus de recrutement ne sont pas éligibles.